

Agence AEM

NOS HONORIAIRES DE GESTION LOCATIVE

TARIFS TTC¹

1. GESTION COURANTE DES BIENS GERÉS

Honoraires de gestion courante	7,20%
Applicables sur les montants quittancés mensuellement charges comprises.	
Soit 6,00% HT	
<i>Inclus : établissement mandat de gestion, émission et envoi quittances, émission et envoi CRG, gestion des impayés, gestion départ locataire / restitution dépôt de garantie, révision annuelle des loyers, gestion des provisions pour charges, demande annuelle des documents obligatoires, gestion des devis pour travaux, gestion des sinistres, établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers</i>	

Gestion de dossier en recouvrement	100€
Cotisation d'assurance loyers impayés	2,80% ²
Option détérioration	3,00% ³

2. GESTION TECHNIQUE DES BIENS GERÉS

Montant inférieur à 250€ TTC	GRATUIT
A partir de 250€ TTC	3%
Commission appliquée sur le montant des travaux	

3. REPRÉSENTATION ET PROCÉDURES

Honoraires de gestion des dossiers contentieux locataire (huissier, avocat,...)	100€
Honoraires de gestion des sinistres d'assurance	80€
Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété	70€/heure

¹ Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

^{2,3} Taux de cotisation défini par l'assureur, susceptible d'évoluer selon les conditions générales de la compagnie au moment de la souscription du contrat

ACHAT – VENTE – LOCATION – GESTION

0624236491 - aemimmobilier@gmail.com

www.aemimmobilier.com



Agence AEM

NOS HONORAIRES DE LOCATION

TARIFS TTC⁴

1. BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6/07/1989

Honoraires à la charge du locataire

Visite, constitution de dossier, rédaction de bail
Réalisation d'état des lieux

	ZONE NON TENDUE	ZONE TENDUE
Visite, constitution de dossier, rédaction de bail	5€/m ²	10€/m ²
Réalisation d'état des lieux	3€/m ²	3€/m ²

Honoraires à la charge du bailleur avec mandat de gestion

Visite, constitution de dossier, rédaction de bail
Réalisation d'état des lieux

Honoraires à la charge du bailleur sans mandat de gestion

Visite, constitution de dossier, rédaction de bail
Réalisation d'état des lieux

Le montant total des honoraires sera au maximum égal à 1 mois de loyer hors charges pour le locataire

Le montant total des honoraires sera au maximum égal à 1 mois de loyer hors charges pour le bailleur

2. BAUX DE STATIONNEMENT

(parking, garages, box...)

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux : 1 mois de loyer hors charges (par partie)

3. BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux
A la charge du preneur à bail, sur la base du loyer annuel hors charges

10% HT

⁴ ⁴ Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

ACHAT – VENTE – LOCATION – GESTION

0624236491 - aemimmobilier@gmail.com

www.aemimmobilier.com



Agence AEM

NOS HONORIAIRES DE TRANSACTION

ESTIMATION : OFFERTE

TARIFS TTC⁵

Appliqués sur le prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire dans l'annonces

Les tranches tarifaires ne sont pas cumulatives

1. TRANSACTIONS IMMOBILIERES (maisons, appartements, terrains, domaines,...)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC MAXIMUM
De 1 à 150000 € (forfait minimum 5000€)	7%
De 150 001 à 250 000€	6%
De 250001 à 400000 €	5%
A partir de 400001€	4%

2. TRANSACTIONS FONDS DE COMMERCE ET LOCAUX COMMERCIAUX

PRIX DE VENTE	HONORAIRE TTC MAXIMUM
De 0 à 50000€	Forfait 3500€
De 50000 à 200000€	7%
A partir de 200001€	6%

Sont inclus :

Estimation du bien, rédaction du mandat, diffusion de l'annonce sur sites spécialisés nationaux et internationaux et réseaux sociaux, affichage d'un panneau, recherche des acquéreurs, organisation et réalisation des visites.

Constitution du dossier pour signature compromis de vente et acte authentique, transmission et communication avec les notaires.

Assistance lors des différents rendez-vous.

BONUS EXCLUSIVITE : se renseigner avec l'agence.

*Cas particulier : honoraires au titre d'un **mandat de recherche** pour un bien identifié dont le mandant est détenu par une autre agence

L'acquéreur ne sera débiteur d'aucun honoraires ou frais envers notre agence

La rémunération se fera par l'agence titulaire du mandat de vente (rétrocession d'honoraires)

⁵ Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

ACHAT – VENTE – LOCATION – GESTION

0624236491 - aemimmobilier@gmail.com

www.aemimmobilier.com

